



**CAHIER DES CHARGES (valant C.C.A.P. et C.C.T.P.)**  
**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
**FOURNITURES HORTICOLES**  
**ANNEES 2017-2019**

Etabli en application du code des marchés publics  
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004  
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

**ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.  
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

**ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

**ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

**ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE**

L'objet du marché est l'achat de fournitures horticoles pour l'entretien des terrains de football et des espaces verts. Le marché est composé de deux lots :

- Lot n°1 : Fournitures pour les espaces verts communaux,
- Lot n°2 : Fourniture d'engrais (organique et chimique), de produits phyto-sanitaires et d'amendement pour les stades de football. Ce lot comprend les analyses physico-chimiques des sols pour les terrains de football. Ces analyses sont faites tous les deux ans, une campagne devra être prévue en 2017. Trois analyses différentes devront être réalisées par campagne (une pour le terrain d'entraînement, une pour la partie récente du terrain d'honneur et une pour la partie ancienne du terrain d'honneur)

**ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION**

Les bons de commande seront transmis au titulaire au fur et à mesure des besoins.  
Le transport s'effectue, sous la responsabilité du titulaire, jusqu'au lieu de livraison. Le conditionnement, le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués sous sa responsabilité.  
Les commandes seront à livrées aux services techniques durant les heures d'ouverture :

SERVICES TECHNIQUES  
Z.A. des Pins  
29910 Trégunc

## **ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché au titulaire. Il est renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le non-renouvellement du marché par la commune de Trégunc au titulaire du marché devra intervenir par décision expresse trois mois francs avant l'échéance annuelle du contrat.

En cas de dysfonctionnement ou de non respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

## **ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT**

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de TRÉGUNC  
CS40100  
29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

## **ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics, sur la base des critères énoncés, la Personne Responsable du Marché (P.R.M.) choisit l'offre la plus avantageuse.

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du C.M.P. seront éliminées.

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par écrits (courrier, fax, mail ou audition), de manière identique pour chacun des trois candidats. Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction :

- **De la valeur technique de l'offre : 60 %**
  - Fiches techniques demandées et qualité des produits: 50 %
  - Délais de livraison : 10 %
  
- **Du critère prix : 40 %** Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit :  $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40)$

## **ARTICLE 9 : PRIX**

Les prix consentis s'entendent Franco de port et d'emballage.

**Les tarifs proposés, annexés ci-joint sur le bordereau de prix estimatif sont fermes.**

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée**

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

## **ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde (dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

<b>AU PLUS TARD LE : Lundi 14 novembre 2016 à 12h00</b>
---

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

**Les candidats devront impérativement fournir :**

- **Un catalogue des produits proposés**
- **l'acte d'engagement et le bordereau de prix estimatifs complétés et signés.**
- **Un détail du rabais sur catalogue proposé**
- **Les fiches techniques des produits mentionnés au bordereau de prix estimatif**

## **ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail [anna.bouvier@tregunc.fr](mailto:anna.bouvier@tregunc.fr) et pour tout renseignement d'ordre technique à Cécile DRUET, Directrice des Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90

Fait à TREGUNC, le

Accepté le ,

**Le Pouvoir Adjudicateur**

**Le Titulaire**